

Des milliers de personnes vivent  
sans amour, mais nul ne vit sans eau

(W.H. Auden)



By Donatas Dabravolis

Dans le *rapport A/HRC/30/39*, soumis au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en septembre de 2015, le Rapporteur Spécial discute de la question de l'abordabilité des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans le contexte de la réalisation de ces droits.

L'accès à ces services à un coût abordable est essentiel à la réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement. Si ces services sont disponibles mais non pas abordables, soit les personnes ne pourront pas avoir accès à des quantités suffisantes d'eau et à des latrines correctement maintenues, soit elles opteront pour des sources d'eau ou des pratiques moins onéreuses mais moins salubres, soit elles compromettront la réalisation d'autres droits tels que le droit à l'alimentation, au logement, à la santé ou à l'éducation

Ce prospectus présente plusieurs aspects importants qui sont discutés dans ledit report, dont : comment comprendre l'abordabilité comme un critère des droits humains ; les coûts typiquement associés à la prestation de ces services ; des mécanismes pouvant éventuellement garantir l'abordabilité ; les principaux obstacles à la prestation de services abordables pour tous.

## COMPRENDRE L'ABORDABILITÉ SOUS LE CADRE DES DROITS HUMAINS

Dans le cadre des droits humains, les services et installations d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène («WASH» selon l'acronyme anglais) doivent être accessibles à un coût abordable pour toutes les populations, y compris les individus et groupes marginalisés et vulnérables.

Les droits humains requièrent que les États et les prestataires de services possèdent des instruments économiques adéquats afin d'assurer que les services WASH soient accessibles à un coût abordable pour tous. Dans ce sens, la procédure de fixation tarifaire et d'allocation de subventions doit être encadrée, tant sur la forme que sur le fond, et respecter les principes de transparence, l'accès à l'information, la participation et l'obligation de rendre des comptes.

## PAS NÉCESSAIREMENT GRATUITS, PAS NÉCESSAIREMENT PAYANTS

Cependant, le cadre des droits humains ne disqualifie pas l'application de tarifs ou d'impôts dans la prestation des services de l'eau et de l'assainissement. En effet, il faut lever des fonds afin de garantir l'accès universel aux services ; pour étendre et assurer les services, les maintenir, soutenir la durabilité économique et sociale des systèmes, et renforcer la capacité de l'État à protéger et réaliser d'autres droits.

Or, lorsqu'une personne n'a pas les moyens de payer, le cadre des droits humains exige que ces services soient fournis à titre gratuit, le financement provenant de sources autres que les contributions des usagers. Cela est particulièrement pertinent pour les personnes les plus marginalisées et défavorisées de certaines régions—y compris les communautés vivant dans des quartiers informels et les individus qui s'auto-provisionnent.

Pour garantir l'accessibilité et la viabilité financières des services de l'eau et de l'assainissement, les États devraient aller au-delà de l'application de tarifs et se tourner vers un système plus large de financement, alimenté notamment par des impôts et des subventions ainsi que par des subventions croisées provenant des recettes publiques ou de différents systèmes de tarification.

MARS 2017

Léo Heller

Rapporteur Spécial  
sur les droits à l'eau  
et à l'assainissement



@srwatsan



@srwatsan



srwatsan@ohchr.org



Design: aicaculturas.com | Illustration: anderson augusto

OUTILS TRANSFORMATEURS

L'ABORDABILITÉ  
DES SERVICES POUR TOUS

ET LES  
DROITS À L'EAU  
POTABLE ET À  
L'ASSAINISSEMENT

## LES TYPES DE COÛTS POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La prestation de services WASH, qu'ils soient administrés par un État ou un autre prestataire, signifie un engagement de coûts. Certains sont récurrents (p.ex. associés à l'exploitation et à l'entretien du réseau) ou liés au cycle de vie des services (p.ex. pour la construction et/ou remise en état du réseau). Les individus et les familles peuvent aussi être amenés à encourir plusieurs coûts afin d'assurer leur accès à ces services.

### L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Les réseaux de distribution d'eau et d'égouts entraînent de nombreux coûts liés à leur construction, opération et entretien. Les individus utilisant des dispositifs collectifs et individuels peuvent aussi devoir assumer des coûts de construction (p.ex. matériaux de construction pour des bornes fontaines ou toilettes), d'exploitation et d'entretien (p.ex. des matériaux pour le traitement de l'eau, le vidange des fosses septiques). D'ailleurs, les systèmes d'assainissement par rinçage sont généralement plus coûteux du fait des besoins en eau des toilettes à chasse d'eau.

### HYGIÈNE

Mis à part les dépenses liées à l'installation d'un lavabo, les coûts incluent : l'achat d'eau et de savon pour le lavage des mains et l'hygiène corporelle, de produits d'entretien pour l'hygiène domestique et alimentaire, et de serviettes hygiéniques ou d'autres produits nécessaires à la gestion de l'hygiène menstruelle.

### D'AUTRES COÛTS

Outre les coûts matériels liés à la fourniture de services, il faut aussi tenir compte du temps passé à la collecte de l'eau et à l'accès aux installations d'assainissement à l'extérieur du domicile. Les femmes et les filles étant essentiellement chargées de la collecte de l'eau, de l'entretien des installations d'assainissement et d'assurer la bonne hygiène domestique, ces coûts en termes de temps ont une incidence importante sur l'égalité des sexes.

*Hélas, la corruption est courante dans le secteur de l'eau et l'assainissement, et peut occasionner des effets négatifs pour l'abordabilité de ces services. La corruption peut faire passer le coût de l'accès aux services au-dessus des tarifs officiels, ou encore il peut exiger le versement des pots-de-vin pour une réparation, un raccordement ou un nouveau branchement.*

## MÉCANISMES VISANT À GARANTIR L'ABORDABILITÉ

Afin de garantir à tous l'accessibilité économique et de maintenir un système viable, les États doivent mettre en place des structures appropriées en matière de fixation des prix, de tarification et de subventions.

### LES POLITIQUES TARIFAIRES ADAPTÉES

Pertinents, en général, que pour les ménages raccordés aux réseaux d'eau et d'assainissement, ces différentes politiques ont un potentiel variable, mais comportent aussi des limites pour maintenir le coût des services à un niveau abordable.



**La tarification volumétrique uniforme** repose sur une facturation à l'unité de la consommation mesurée des ménages. Bien que moins coûteux à gérer, ces systèmes ne tiennent compte ni de la solvabilité des habitants du ménage, ni de l'existence éventuelle de besoins particuliers qui pourraient être à l'origine d'une surconsommation d'eau (p.ex. familles nombreuses, des besoins médicaux)



**La tarification différenciée** a pour but d'instaurer une tranche tarifaire inférieure au bénéfice des ménages les plus pauvres. Plus complexes à gérer, ces systèmes sont néanmoins capables de contribuer à maintenir les coûts à un niveau abordable, y compris pour les ménages défavorisés.



**La tarification progressive** par tranches consiste à facturer l'eau à des tarifs différents en fonction des quantités d'eau consommée ou d'eaux usagées rejetées. La première tranche peut être définie comme un tarif de base ou alors peut être fournie gratuitement. Celle-ci correspondrait à une quantité d'eau suffisante pour la consommation d'un ménage de taille moyenne. Après la première tranche, le prix augmente de telle façon que les ménages qui consomment une quantité d'eau supérieure paient relativement plus que les autres.

Dans de nombreux pays en développement, le recours aux financements publics peut être nécessaire lorsqu'il n'est pas envisageable de recourir tous les coûts uniquement par le biais des tarifs n'est pas envisageable.

### RÉGULATION

L'organe responsable d'encadrer les prestataires de services doit être à même de s'assurer que les mécanismes en place aient l'impact voulu sur les niveaux d'accessibilité pour tous les usagers. Il peut également être utile qu'un organisme de réglementation veille à ce que les financements publics soient bien ciblés.



### PRINCIPAUX OBSTACLES

Les coûts de raccordement aux réseaux d'eau potable ou d'assainissement sont souvent prohibitifs pour les personnes en situation d'extrême pauvreté. D'ailleurs, pour les systèmes appliquant un système tarifaire par tranches, il est primordial que les tranches soient définies de façon appropriée. Si la première tranche est trop restreinte ou si le tarif correspondant est trop élevé, les familles défavorisées ne pourront pas payer des quantités d'eau suffisantes. De plus, les ménages pauvres comptant beaucoup de membres risquent d'atteindre les quantités maximales prévues pour le tarif de base et de payer un tarif plus élevé. Dans ces cas, les dispositifs réglementaires devraient assurer des tarifs différenciés.

Étant donné que les subventions ne sont, en général, disponibles qu'aux ménages raccordés à des réseaux d'eau ou d'assainissement, les individus qui dépendent des bornes fontaines ou des toilettes publiques sont souvent exclus des bénéfices des financements publics. Le plus souvent, les individus qui vivent dans des quartiers informels ou hors du système juridique formel se retrouvent, donc, dans une situation plus défavorable.

Lorsque les subventions ou des aides financières existent pour les services WASH, la population éligible n'est souvent pas informée. **La participation, l'accès à l'information** et un rôle actif dans les processus décisionnels sont essentiels pour la mise en place des mécanismes de répartition des fonds publics et de détermination des tarifs.

**Juguler la corruption** requiert des efforts ciblés de la part de tous. L'établissement d'un cadre juridique solide fondé sur les droits humains peut favoriser l'adoption de mesures de lutte contre la corruption comme le renforcement des mécanismes de transparence et de responsabilisation

S'assurer du caractère abordable des services à l'aide d'études ciblées, c'est essentiel pour savoir si les normes sont respectées et si la population a de fait accès à des services abordables.